

**ARRÊTÉ DEP-2026-267 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 25 juin 2018 portant création du certificat d'aptitude professionnelle esthétique cosmétique parfumerie ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle esthétique cosmétique parfumerie pour la session 2026 dans l'académie de Paris, est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Catherine ROLAND, professionnelle

Vice-présidente :

Madame Florence MALBERT, enseignante

Enseignants :

Madame Laurence LOREE
Madame Anaïs MORVAN
Madame Carole DUCHEMIN
Monsieur Said DAHMOUCHE

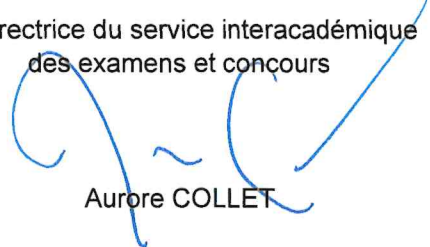
Professionnelles :

Madame Frédérique YEN-PON
Madame Laurence LETROU
Madame Sandrine GONCALVES
Madame Géraldine RAZAFINDRAKOTO

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET